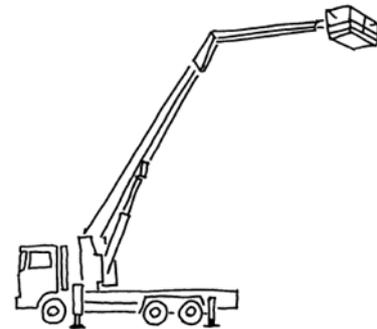


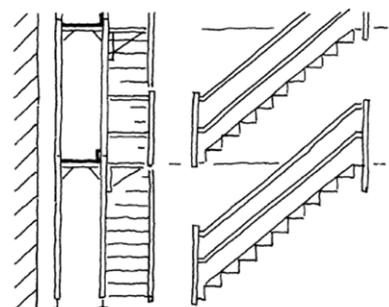
Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

116	.330	Plate-forme sur flèche télescopique, sur camion. Transport, installation et exploitation.	
	.331	01 Dimensions mx..... 02 Hauteur de travail max. m 03 Rayon d'action latéral jusqu'à m 04 Capacité de charge Kg 05 Divers.....	..h...
	.332	à .339 dito .331	
	.381	01 Description..... 02 Dimensions m ...x..... 03 Hauteur de travail max. m 04 Rayon d'action latéral jusqu'à m 05 Capacité de charge kg 06 up = 07 Divers.....	..up...
	.382	à .389 dito .381	



.400	Accès temporaires à l'échafaudage.
.410	Tour d'accès, charge utile kN/m2 2,0. Largeur de volée m 0,60. Escalier à une volée, plates-formes latérales. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.

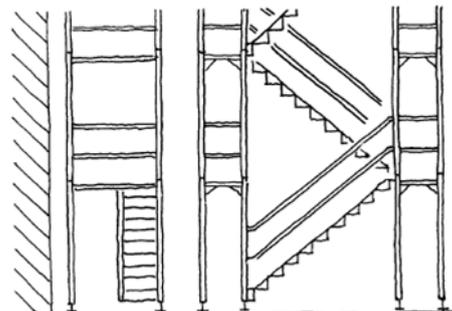
Les travaux sur échafaudages de plus grande étendue seront décrits avec le CAN 114 "Echafaudages".



.411	Hauteur m 3,1 à 6,0.	..gl...
.412	Hauteur m 6,1 à 10,0.	..gl...
.413	Hauteur m 10,1 à 14,0.	..gl...

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

116	.414	Hauteur m 14,1 à 18,0.	..gl...
	.415	01 Hauteur mgl...
	.416	à .419 dito .415	
	.420	Tour d'accès, charge utile kN/m2 2,0. Largeur de volée m 0,60. Escalier à deux volées, plates-formes sur la partie frontale. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.421	Hauteur m 3,1 à 6,0.	..gl...
	.422	Hauteur m 6,1 à 10,0.	..gl...
	.423	Hauteur m 10,1 à 14,0.	..gl...
	.424	Hauteur m 14,1 à 18,0.	..gl...
	.425	01 Hauteur mgl...
	.426	à .429 dito .425	
	.430	Mise à disposition prolongée.	
	.431	01 Conc. art.ms...
	.432	à .439 dito .431	
	.481	01 <i>Description</i>up...
		02 Classe de charge.....	
		03 Charge utile kN/m2	
		04 Volée d'escalier <i>description</i>	
		05 Largeur de volée m	
		06 Palier <i>description</i>	
		07 Hauteur m	
		08 Mise en place et mise à dispo- sition pour la durée des tra- vaux de l'entrepreneur, y com- pris enlèvement.	A
		09 Mise à disposition, durée	A
		10 up =	



Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

116	.481	11	Divers	
	.482		à .489 dito .481	
	.500		Echelle avec accès sécurisé, pour les travaux sans échafaudage de toiture.	
	.510		Echelles. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.511	01	Descriptiongl...
	.512		à .519 dito .511	
	.520		Mise à disposition prolongée.	
	.521	01	Conc. art.ms...
	.522		à .529 dito .521	
	.581	01	Descriptionup...
		02	Mise en place et mise à dispo- sition pour la durée des tra- vaux de l'entrepreneur, y com- pris enlèvement.	A
		03	Mise à disposition, durée	A
		04	up =	
		05	Divers	
	.582		à .589 dito .581	

Des travaux ne peuvent être exécutés à partir d'échelles portables que si aucun autre équipement de travail n'est plus approprié en matière de sécurité. A partir d'une hauteur de chute de plus de m 2, les travaux à partir d'échelles portables ne peuvent être que de courte durée et il convient de prendre des mesures de protection contre les chutes.

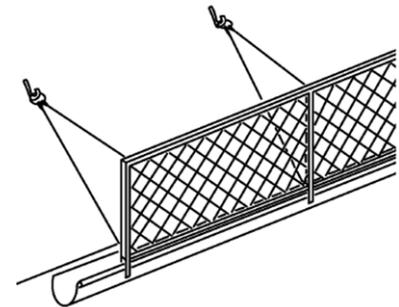


Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

117	Protections temporaires contre les chutes et barrières de protection sur toitures inclinées.	
.100	Parois de retenue sur les toits, classe C, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai". Pose sur le boudin de chéneau, avec amarrage à la structure porteuse du toit.	
.110	Paroi de retenue sur le toit, hauteur min. m 1,0. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.111	Hauteur à l'égout jusqu'à m 8,0.	..m...
	01 Variable supprimée	
	02 Variable supprimée	
	03 Variable supprimée	
	04 Variable supprimée	
	05 Variable supprimée	
.112	Hauteur à l'égout m 8,1 à 16,0.	..m...
.113	Hauteur à l'égout m 16,1 à 24,0.	..m...
.114	01 Hauteur à l'égout mm...
.115	à .119 dito .114	
.120	Mise à disposition prolongée.	
.121	01 Conc. art.ms...
	02 Variable supprimée	
	03 Variable supprimée	
	04 Variable supprimée	
	05 Variable supprimée	
.122	à .129 dito .121	
.181	01 Descriptionup...
	02 Paroi de retenue sur le toit, hauteur m	
	03 Hauteur à l'égout m	
	04 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	A

Les travaux sur échafaudages de plus grande étendue seront décrits avec le CAN 114 "Echafaudages".

Pour les toitures existantes avec une pente de jusqu'à degrés 45.



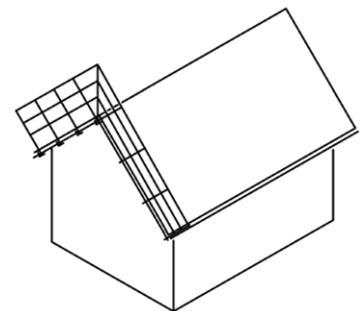
Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

117	.181	05	Mise à disposition, durée ...	A
		06	up =	
		07	Divers	

.182 à .189 dito .181

.200 **Garde-corps périphériques sur rive, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai". Fixation à la sous-construction par serrage ou par vissage.**

Au bord des toits, des mesures appropriées doivent être prises pour éviter les chutes à partir d'une hauteur de chute de plus de m 2,0. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.



.210 **Garde-corps périphériques, hauteur min. m 1,0. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

.211 Hauteur à l'égout jusqu'à m 8,0. **..m...**

.212 Hauteur à l'égout m 8,1 à 16,0. **..m...**

- ~~01~~ Variable supprimée
- ~~02~~ Variable supprimée
- ~~03~~ Variable supprimée

.213 Hauteur à l'égout m 16,1 à 24,0. **..m...**

.214 01 Hauteur à l'égout m **..m...**

.215 à .219 dito .214

.220 **Mise à disposition prolongée.**

.221 01 Conc. art. **..ms...**

- ~~02~~ Variable supprimée
- ~~03~~ Variable supprimée

.222 à .229 dito .221

.281 01 *Description* **..up...**

- 02 Garde-corps périphérique, hauteur m
- 03 Hauteur à l'égout m

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

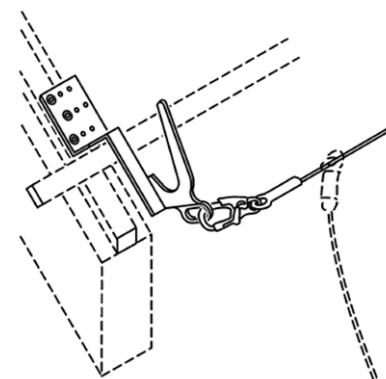
117	.281	04	Longueur de la rive m	
		05	Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	A
		06	Mise à disposition, durée ...	A
		07	up =	
		08	Divers	

.282 à .289 dito .281

.300 Equipements temporaires de protection individuelle antichute.

Comme mesures de protection supplémentaires pour les travaux sur les toitures avec une pente entre degrés 45 et 60 ou pour les travaux de faible ampleur (jusqu'à 2 jours-homme) selon les directives de la Suva.

.310 Dispositif d'ancrage pour l'exécution de travaux avec assurage par corde. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.



.311	01	Descriptionup...
	02	Point d'ancrage unique	A	
	03	Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal	A	
	04	Hauteur de montage m		
	05	up		
	06	Divers		

.312 à .319 dito .311

.320 Suppléments pour l'exécution des travaux avec assurage par corde et équipement de protection individuelle (EPI) antichute.



.321	01	Descriptionup...
.321	02	Hauteur de travail m		
	03	up =		
	04	Divers		

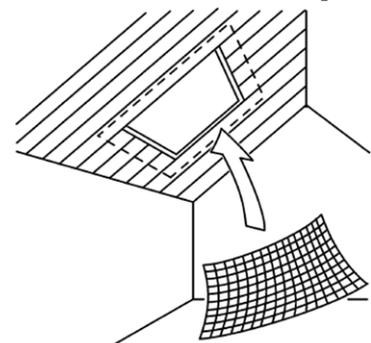
Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

117	.322	à .329 dito .321	
	.330	Mise à disposition prolongée.	
	.331	01 Conc. art.ms...
	.332	à .339 dito .331	
	.381	01 Descriptionup...
		02 Point d'ancrage unique	A
		03 Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal	A
		04 Exécution des travaux avec assurance par corde.	
		05 Hauteur de montage m	
		06 Hauteur de travail m	
		07 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	B
		08 Mise à disposition, durée ...	B
		09 up =	
		10 Divers	

.382 à .389 dito .381

.400 Filets de sécurité (filets de protection) selon norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai" et filets de doublage. Comme protection contre les chutes à l'intérieur du bâtiment. Fixation à la construction existante.

En cas d'ouvertures dans la surface de toiture, des dispositifs antichutes doivent obligatoirement être installés indépendamment de la hauteur de chute. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.



.410 Filets de sécurité (filets de protection). Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.

N'utiliser que des filets de protection contrôlés selon la norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai".

01	Longueur des mailles mmx.....
02	Classe de filet

.411 Hauteur de montage jusqu'à m 3,0. ..m2...

⊕ Variable supprimée

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

117	.411	02	Variable supprimée	
		03	Variable supprimée	
	.412		Hauteur de montage m 3,1 à 10,0.	..m2...
	.413		Hauteur de montage m 10,1 à 15,0.	..m2...
	.414		Hauteur de montage m 15,1 à 20,0.	..m2...
	.415	01	Hauteur de montage mm2...
	.416		à .419 dito .415	
	.420		Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.421	01	<i>Description.....</i>	..m2...
		02	Conc. art.	
		03	Longueur des mailles mmx.....	
		04	<i>Divers.....</i>	
	.422		à .429 dito .421	
	.430		Mise à disposition prolongée.	
	.431	01	Conc. art.ms...
	.432		à .439 dito .431	
	.481	01	<i>Description</i>	..up...
		02	Longueur des mailles mmx.....	
		03	Classe de filet	
		04	Hauteur de montage m	
		05	Filet de sécurité <i>description.....</i>	
		06	Filet de doublage <i>description.....</i>	
		07	Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	A
		08	Mise à disposition, durée ...	A
		09	up =	
		10	<i>Divers</i>	
	.482		à .489 dito .481	

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

117	.500	Echafaudage de retenue et filets de doublage.		<i>Si les dispositifs fixes de sécurité nécessaires font défaut, d'autres mesures de protection doivent être prises, p. ex. l'utilisation d'échafaudages de retenue, de filets de sécurité ou d'équipements de protection individuelle contre les chutes.</i>
	.510	Echafaudage de retenue. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.		<i>Si un échafaudage de retenue est posé en porte-à-faux, la portée horizontale du porte-à-faux doit avoir au moins m 1,5.</i>
	.511	01 <i>Description</i> 02 Longueur des mailles mmx..... 03 Classe de filet 04 Hauteur de montage m 05 Porte-à-faux horizontal m ... 06 up = 07 <i>Divers</i>up...	
	.512	à .519 dito .511		
	.520	Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.		
	.521	01 <i>Description</i> 02 Conc. art. 03 Longueur des mailles mmx..... 04 <i>Divers</i>m2...	
	.522	à .529 dito .521		
	.530	Mise à disposition prolongée.		
	.531	01 Conc. art.ms...	
	.532	à .539 dito .531		
	.581	01 <i>Description</i> 02 Longueur des mailles mmx..... 03 Classe de filet 04 Hauteur de montage m 05 Porte-à-faux horizontal m ... 06 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement. 07 Mise à disposition, durée ... 08 up = 09 <i>Divers</i>up... A A	
	.582	à .589 dito .581		

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

117	.600	Passerelles temporaires et couvertures résistantes à la rupture. Sécurisation contre tout risque d'enlèvement non autorisé.	
	.610	Passerelles. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.611	01 Descriptionup...
		02 Dimensions mx.....	
		03 Hauteur à l'égout m	
		04 up =	
		05 Divers	
	.612	à .619 dito .611	
	.620	Couvertures résistantes à la rupture. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.621	01 Descriptionup...
		02 Dimensions mx.....	
		03 Hauteur à l'égout m	
		04 up =	
		05 Divers	
	.622	à .629 dito .621	
	.630	Mise à disposition prolongée.	
	.631	01 Conc. art.ms...
	.632	à .639 dito .631	
	.681	01 Passerelle description.....	A ..up...
		02 Couverture description.....	A
		03 Dimensions mx.....	
		04 Hauteur à l'égout m	
		05 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	B
		06 Mise à disposition, durée ...	B
		07 up =	
		08 Divers	
	.682	à .689 dito .681	

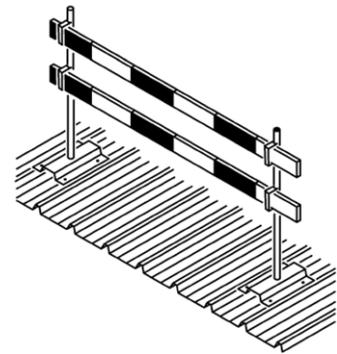
Les travaux sur des surfaces de toiture non résistantes à la rupture ne peuvent être réalisés qu'à partir de passerelles. Les matériaux non résistants à la rupture sont p. ex. les plaques ondulées en fibrespacement.

Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

117	.700	Barrières de protection temporaires.	
	.710	Barrières de protection dans les zones de danger. Avec lattes rouges-blanches, chaînes ou similaires, y compris poteaux. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.711	Hauteur à l'égout jusqu'à m 8,0.	..m...
	.712	Hauteur à l'égout m 8,1 à 16,0.	..m...
	.713	Hauteur à l'égout m 16,1 à 24,0.	..m...
	.714	01 Hauteur à l'égout mm...
	.715	à .719 dito .714	
	.720	Mise à disposition prolongée.	
	.721	01 Conc. art.ms...
	.722	à .729 dito .721	
	.781	01 Descriptionup...
		02 Hauteur à l'égout m	
		03 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	A
		04 Mise à disposition, durée ...	A
		05 up =	
		06 Divers	
	.782	à .789 dito .781	

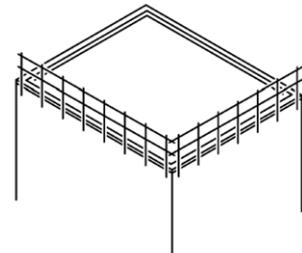
Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.



Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

118	Protections temporaires contre les chutes et barrières de protection sur toitures plates.	
.100	Garde-corps périphériques au bord du toit.	
.110	Garde-corps périphériques, classe A, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai", hauteur min. m 1,0. Ancrage avec chevilles sur la façade existante. Sans avant-toit, ni isolation thermique extérieure. Sécurisation du personnel pendant le montage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.111	Hauteur du bâtiment jusqu'à m 8,0.	..m...
.112	Hauteur du bâtiment m 8,1 à 16,0.	..m...
.113	Hauteur du bâtiment m 16,1 à 24,0.	..m...
.114	01 Hauteur du bâtiment mm...
.115	à .119 dito .114	
.120	Garde-corps périphériques, classe A, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai", hauteur min. m 1,0. Fixation par lestage sur toiture. Sécurisation du personnel pendant le montage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	

Au bord des toits et des dalles, des mesures appropriées doivent être prises pour éviter les chutes à partir d'une hauteur de chute de plus de m 2,0. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.



Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

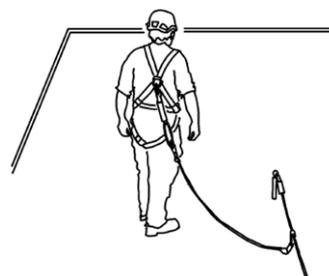
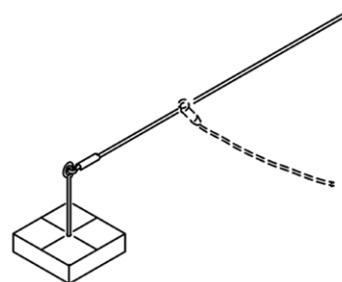
118	.121	Hauteur du bâtiment jusqu'à m 8,0.	..m...
	.122	Hauteur du bâtiment m 8,1 à 16,0.	..m...
	.123	Hauteur du bâtiment m 16,1 à 24,0.	..m...
	.124	01 Hauteur du bâtiment mm...
	.125	à .129 dito .124	
	.130	Protection intermédiaire. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.131	Filet de protection.	..m...
		01 Description	
		02 Conc. art.	
		03 Longueur des mailles mm ...x....	
		04 Classe de filet	
		05 Divers	
	.132	Grille.	..m...
		01 Description	
		02 Conc. art.	
		03 Divers	
	.133	Feuilles de matière synthé- tique armées.	..m...
		01 Description	
		02 Conc. art.	
		03 Divers	
	.134	01 Descriptionm...
		02 Matériau	
		03 Mode de fixation	
	.135	à .139 dito .134	
	.140	Mise à disposition prolongée.	
	.141	01 Conc. art.ms...
	.142	à .149 dito .141	
	.181	01 Garde-corps périphérique descriptionup...
		02 Protection intermédiaire description	
		03 Mode de fixation	
		04 Hauteur m	
		05 Matériau	
118	.181	06 Longueur des mailles mm ...x....	

Les filets de protection utilisés avec les garde-corps périphériques doivent être conformes à la norme SN EN 1263-1 "Equipements tempo-raires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai".

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

	07	Classe de filet	
	08	Hauteur du bâtiment m	
	09	Mise en place et mise à dispo- A sition pour la durée des tra- vaux de l'entrepreneur, y com- pris enlèvement.	
	10	Mise à disposition, durée A	
	11	up =	
	12	Divers	
.182		à .189 dito .181	
.200		Equipements temporaires de protection individuelle antichute.	
.210		Dispositif d'ancrage pour l'exécution de travaux avec assurage par corde. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.211	01	Descriptionup...
	02	Point d'ancrage unique	A
	03	Dispositif d'ancrage avec gui- A dage horizontal	
	04	Hauteur du bâtiment m	
	05	up =	
	06	Divers	
.212		à .219 dito .211	
.220		Suppléments pour l'exécution des travaux avec assurage par corde et équipement de protection individuelle (EPI) antichute.	
.221	01	Descriptionup...
	02	Hauteur du bâtiment m	
	03	up =	
	04	Divers	
.222		à .229 dito .221	
.230		Mise à disposition prolongée.	
.231	01	Conc. art.ms...
.232		à .239 dito .231	
118	.281	01 Descriptionup...
		02 Point d'ancrage unique	A

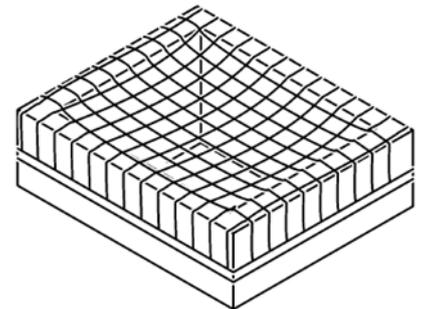
Pour petits travaux sur toiture
(jusqu'à 2 jours-hommes) selon
directives Suva.



Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

	03	Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal	A
	04	Exécution des travaux avec assurage par corde.	
	05	Hauteur du bâtiment m	
	06	Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	B
	07	Mise à disposition, durée	B
	08	up =	
	09	Divers.....	
.282		à .289 dito .281	
.300		Filets de sécurité (filets de protection) et filets de doublage temporaires. Comme protection contre les chutes à l'intérieur du bâtiment. Fixation à la construction existante.	
.310		Filets de sécurité (filets de protection). Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	01	Longueur des mailles mmx.....	
	02	Classe de filet	
.311		Hauteur de montage jusqu'à m 3,0.	..m2...
.312		Hauteur de montage m 3,1 à 10,0.	..m2...
.313		Hauteur de montage m 10,1 à 15,0.	..m2...
.314		Hauteur de montage m 15,1 à 20,0.	..m2...
.315	01	Hauteur de montage mm2...
.316		à .319 dito .315	
118	.320	Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de	

En cas d'ouvertures dans la surface de toiture, des dispositifs antichutes doivent obligatoirement être installés indépendamment de la hauteur de chute. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.



N'utiliser que des filets contrôlés selon la norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai".

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

		l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.321	01	Descriptionm2...
.321	02	Conc. art.	
	03	Longueur des mailles mmx.....	
	04	Divers	
.322		à .329 dito .321	
.330		Mise à disposition prolongée.	
.331	01	Conc. art.ms...
.332		à .339 dito .331	
.381	01	Descriptionup...
	02	Longueur des mailles mmx.....	
	03	Classe de filet	
	04	Hauteur de montage m	
	05	Filet de sécurité description.....	
	06	Filet de doublage description	
	07	Mise en place et mise à dispo- sition pour la durée des tra- vaux de l'entrepreneur, y com- pris enlèvement.	A
	08	Mise à disposition, durée	A
	09	up =	
	10	Divers	
.382		à .389 dito .381	

	.400	Echafaudage de retenue et filets de doublage.	
	.410	Echafaudage de retenue. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.411	01 Descriptionup...
		02 Longueur des mailles mmx.....	
		03 Classe de filet	
		04 Hauteur de montage m	
118	.411	05 Porte-à-faux horizontal m ...	
		06 up =	
		07 Divers	

Si les dispositifs fixes de sécurité nécessaires font défaut, d'autres mesures de protection doivent être prises, p. ex. l'utilisation d'échafaudages de retenue, de filets de sécurité ou d'équipements de protection individuelle contre les chutes.

Si un échafaudage de retenue est posé en porte-à-faux, la portée horizontale du porte-à-faux doit avoir au moins m 1,5.

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

.412	à .419 dito .411	
.420	Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.421	01 Descriptionm2...
	02 Conc. art.	
	03 Longueur des mailles mmx....	
	04 Divers	
.422	à .429 dito .421	
.430	Mise à disposition prolongée.	
.431	01 Conc. art.ms...
.432	à .439 dito .431	
.481	01 Descriptionup...
	02 Longueur des mailles mmx....	
	03 Classe de filet	
	04 Hauteur de montage m	
	05 Porte-à-faux horizontal m ...	
	06 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	A
	07 Mise à disposition, durée ...	A
	08 up =	
	09 Divers	
.482	à .489 dito .481	
.500	Passerelles temporaires et couvertures résistantes à la rupture. Sécurisation contre tout risque d'enlèvement non autorisé.	
.510	Passerelles. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.511	01 Descriptionup...
	02 Dimensions mx....	
	03 Hauteur du bâtiment m	
	04 up =	
	05 Divers	
.512	à .519 dito .511	
118	.520 Couvertures résistantes à la rupture. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	

Les travaux sur des surfaces non résistantes à la rupture ne peuvent être réalisés qu'à partir de passerelles.

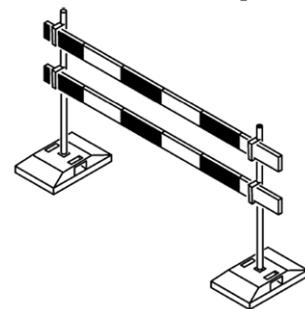
Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

.521	01	Descriptionup...
	02	Dimensions mx.....	
	03	Hauteur du bâtiment m	
	04	up =	
	05	Divers	
.522		à .529 dito .521	
.530		Mise à disposition prolongée.	
.531	01	Conc. art.ms...
.532		à .539 dito .531	
.581	01	Passerelle description.....	A ..up...
	02	Couverture description.....	A
	03	Dimensions mx.....	
	04	Hauteur du bâtiment m	
	05	Mise en place et mise à dispo- sition pour la durée des tra- vaux de l'entrepreneur, y com- pris enlèvement.	B
	06	Mise à disposition, durée ...	B
	07	up =	
	08	Divers	
.582		à .589 dito .581	
.600		Barrières de protection temporaires.	
.610		Barrières de protection dans les zones de danger. Avec lattes rouges-blanches, chaînes ou similaires, y compris poteaux. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
118	.611	Hauteur du bâtiment jusqu'à m 8,0.	..m...
	.612	Hauteur du bâtiment m 8,1 à 16,0.	..m...

ou munies d'une couverture résis-
tante à la rupture.

Lorsque des travaux doivent être
exécutés à proximité de surfaces
de toitures non résistantes à la
rupture, ces dernières doivent
être isolées des zones de travail
ou munies d'une couverture
résistante à la rupture.



Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

.613		Hauteur du bâtiment m 16,1 à 24,0.	..m...
.614	01	Hauteur du bâtiment mm...
.615		à .619 dito .614	
.620		Mise à disposition prolongée.	
.621	01	Conc. art.ms...
.622		à .629 dito .621	
.681	01	<i>Description</i>up...
	02	Hauteur du bâtiment m	
	03	Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	A
	04	Mise à disposition, durée ...	A
	05	up =	
	06	<i>Divers</i>	
.682		à .689 dito .681	
.801	01	<i>Description</i>up...
	02	up =	
	03	<i>Divers</i>	
.802		à .889 dito .801	

...

181 Travaux en régie.

.100 Heures de travail.

01 Travail à exécuter

.110 Catégories professionnelles.

.111 Patron. ..h...

.112 Contremaître. ..h...

...

Paragraphe 100 « Travaux préparatoires, travaux en régie »

183	Construction numérique.	
.100	Applications basées sur un modèle.	
.110	Etablissement de points numériques sur le terrain pour le piquetage ultérieur.	
.111	Etablissement de points sur le terrain.	..p...
.120	Piquetage (traçage) de points sur le terrain au moyen d'une station totale.	
.121	Piquetage de points sur le terrain.	..p...
.130	Mise à disposition d'une tablette ou d'un ordinateur portable pour l'utilisation sur le chantier d'un viewer BIM basé sur un navigateur.	
.131	Durée en h.	..h...
.132	Durée en d.	..d...
.140	Mise à disposition d'une station totale pour le piquetage des points sur le terrain.	
.141	Durée en h.	..h...
.142	Durée en d.	..d...
.801	01 <i>Description</i>up...
	02 <i>up =</i>	
	03 <i>Divers</i>	
.802	à .889 dito .801	